



Madame la rectrice de région,
Mesdames les rectrices d'académie,
Mesdames, messieurs les membres des comités techniques,

Notre présence aujourd'hui à ce comité technique ne peut vous servir de caution à un dialogue social devenu inexistant. Si le vocabulaire change, le fond reste le même : la fusion des académies aurait été abandonnée, mais la mise en œuvre du décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés renforce clairement les attributions du recteur de région académique. Les mutualisations de services à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine sont une perte d'autonomie pour les académie de Limoges et Poitiers, une mise sous tutelle de territoires annexés par l'académie de Bordeaux.

Nos organisations syndicales se sont opposées à la réforme territoriale de l'État car elles ont considéré, à raison, qu'elle entraînerait une métropolisation néfaste à l'aménagement du territoire, une concentration des lieux de décisions ainsi toujours plus éloignés des usagers. L'austérité budgétaire choisie par le gouvernement et la création de nouveaux services nous fait aussi craindre des mutualisations néfastes aux conditions de travail des agents et aux services finalement rendus. Les suppressions et créations de postes administratifs inscrites au budget 2020 hélas confirment nos craintes.

Dans un contexte où les réformes régressives (baccalauréat, voie professionnelle, loi de transformation de la fonction publique, projet de réforme des retraites) s'accumulent, où le niveau des salaires et des pensions restent insuffisants pour les agents de la fonction publique, où le gouvernement reste sourd aux nombreuses contestations, nous ne pouvons accepter de nouvelles dégradations des conditions de travail par la mise en place de l'organisation territoriale qui nous est présentée.